



Dématisation de mon livret a me sui je fait avoir

Par **pépone**, le **11/04/2008** à **03:20**

Il y a une quinzaine de jours, suite à des difficultés financières, je me rend à la banque postale afin d'y ouvrir un livret A. À ma grande surprise le postier me dit que j'en possède déjà un (c'est mon grand père qui me l'a ouvert à ma naissance), je lui répond très bien, donnez moi un RIB afin que je puisse y faire déposer mes revenus, le postier prétend que ce n'est plus possible et qu'il faut obligatoirement ouvrir un CCP pour cela, ce que j'ai fait... pour rien car j'ai appris par la suite que j'avais parfaitement le droit de faire déposer mon salaire sur ce livret, le problème c'est que je ne possède plus le "livret physique" (le carnet jaune associé), je suis donc revenu à la poste faire une déclaration de perte du "livret physique", on m'a fait remplir un formulaire de déclaration de perte, ou se présenter 3 possibilités : soit transformer mon livret physique en compte sur livret géré par relevé avec une carte permettant de retirer jusqu'à 800eur/sem, soit demander une carte me permettant de retirer 500eur/sem (à noter qu'ici on ne parle pas de transformation ni de compte), soit demander l'ouverture d'un nouveau livret physique (cette dernière option ne sera plus possible d'après la postière, sauf pour les militaires et sdf), largement induit en erreur par la postière, qui m'affirmerai qu'il n'y avait aucune différence entre ces 3 versions si ce n'est les cartes de retraits et l'envoi de relevé, j'ai donc opté pour la 1ère solution (compte sur livret), je ne m'attendais pas à ce qu'on me clôture mon livret A et que l'on m'attribue un nouveau numéro de compte, à ma connaissance il n'y a pas de frais bancaires sur le livret A classique, il y en aurait sur ce nouveau compte, on m'a donc menti sur la marchandise, quelqu'un en sait-il plus sur cette histoire de dématérialisation du livret A ? est-il possible pour moi de faire machine arrière sachant que mon livret est dématérialisé depuis aujourd'hui ? (la demande ayant été faite 15 jours auparavant), est-il encore possible de ne pas ouvrir un livret A de façon "non dématérialiser" merci pour vos réponses